



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO  
AÏKIBUDO & AFFINITAIRES

## SE PRÉSENTER À L'EXAMEN SEC du CQP MAM

### PROCÉDURE

1

- Se renseigner et se préparer au contenu et aux attentes des épreuves d'examen sur le site internet de la Fédération.

2

- Inscription et règlement des **frais d'examen de 200 €**, au plus tard deux mois avant la date de celui-ci, à renvoyer au siège de la Fédération, accompagné des pièces justificatives précisées ci-dessous.
- Envoi du rapport d'expérience ou de stage au format électronique (pdf) à [formation@aikido.com.fr](mailto:formation@aikido.com.fr)

6

- Présentation à l'examen avec deux exemplaires papier du rapport d'expérience ou de stage.
- Une session de rattrapage sera organisée pour les candidats n'ayant pas réussi les épreuves, un mois après l'examen.

7

- Validation des résultats émis par le jury d'examen, lors du jury plénier de la CPNEF Sport, seule instance habilitée à certifier les candidats reçus aux examens.

8

- Notification des résultats de l'examen par courrier.

9

- Envoi du certificat aux récipiendaires.

### LES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR L'INSCRIPTION À L'EXAMEN

Documents à joindre obligatoirement lors de votre inscription à l'examen :

- 1) La fiche d'inscription à l'examen avec le règlement de 200 euros,
- 2) Une photocopie du PSC1, AFPS ou encore BNS ou BNPS,
- 3) Une photocopie de votre 2<sup>e</sup> dan UFA au minimum,
- 4) Une photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso),
- 5) Un certificat de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique de l'Aïkido datant de moins de 3 mois lors de l'envoi de votre inscription.
- 6) Votre dossier d'expérience sous format PDF à l'adresse [formation@aikido.com.fr](mailto:formation@aikido.com.fr)  
Pour connaître le contenu de ce dossier, rendez-vous sur notre site internet, [en cliquant ici](#) .

**Votre inscription doit être envoyée avant le 19 août 2019 au siège de la Fédération,  
11 rue Jules Vallès 75011 PARIS.**

**Aucune inscription incomplète ne pourra être acceptée.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO  
AÏKIBUDO & AFFINITAIRES

Agrément N°75 S 273, Arrêté Ministériel du 7 octobre 1985

Membre de l'Union des Fédérations d'Aïkido Membre pour la France de la Fédération Internationale d'Aïkido